

# Collèges : les paradis de la cooptation

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1654

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013603>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Les paradis de la cooptation

La pérennité du conclave vatican, du CIO, voire du CICR, s'appuie sur le choix discret de leurs membres.

Le choix de Joseph Ratzinger devenu pape sous le nom de Benoît XVI et celui de Londres accueillant les Jeux olympiques de 2012 ont beaucoup en commun. Les votes se sont déroulés au sein d'un collège de taille quasiment identique: aux 120 cardinaux électeurs répondent les 115 membres actifs du CIO. Un pape ne peut être élu par un cardinal de plus de 80 ans et depuis 1999 les nouveaux membres du CIO ne peuvent exercer leur mandat au-delà de 70 ans.

L'élection du pape se déroule dans une opacité totale: pas de campagne électorale, pas de déclaration des cardinaux, pas d'affichage des résultats, un seul nom, celui de l'élu. Le choix de la ville qui recevra les Jeux olympiques s'effectue au terme d'une procédure relativement claire et l'issue des scrutins successifs est connue, mais les membres du CIO ne sont pas organisés en factions. Il n'existe pas, semble-t-il, de bloc régional ou linguistique, les critères de choix des membres restent inconnus et ceux-ci se gardent bien de prendre publiquement position avant le scrutin.

## A titre individuel

Les cardinaux et les membres du CIO ne représentent pas des États. Certes, à la suite du scandale entourant la désignation de Salt Lake City pour les Jeux d'hiver de 2002, le CIO a adopté quelques règles. Ainsi quinze athlètes participant aux jeux sont élus par leurs pairs, un nombre de membres identiques est choisi au sein des fédérations sportives ainsi que parmi les comités olympiques nationaux, mais septante membres sont désignés à titre individuel. Certaines positions assurent quasiment une place au collège. Il va de soi que les présidents des fédérations de football ou d'athlétisme deviennent membres du

CIO, de même qu'un nouvel archevêque de Paris ou de New York reçoit forcément la pourpre cardinalice.

Le choix des membres s'effectue généralement de manière ténébreuse, par décantation successive et cooptation interne. Les affiliés de ces drôles de collèges sont en théorie tous égaux entre eux, mais leur capacité d'influence, elle, est très inégalement distribuée. Le président d'une grande fédération sportive aura plus d'influence au CIO que l'aristocrate anglais désigné par tradition et l'archevêque de Milan sera plus influent au sein du sacré collège que le théologien devenu cardinal pour «services rendus».

L'Église catholique et le CIO partagent une autre caractéristique: l'ancienneté. L'Église de Rome est la plus ancienne organisation existante et le CIO est probablement une des très rares institutions du XIX<sup>e</sup> siècle ayant survécu à tous les bouleversements du siècle passé. Nous pourrions citer cet autre organisme fort ancien, plus de 140 ans, le Comité international de la Croix-Rouge, qui est un exemple parfait de verrouillage institutionnel. Cette association privée à la personnalité juridique internationale est exclusivement composée de citoyens suisses.

L'Église catholique, le CIO et le CICR subissent régulièrement remises en cause, crises, accusations, contestations. Vaillants qu'ils poursuivent leur bonhomme de chemin. L'obscurité cooptation de leurs membres les rend largement imperméables aux pressions, même s'ils sont vulnérables aux tentations. Dans nos sociétés démocratiques, la cooptation au sein d'institutions - auxquelles personne n'est obligé d'adhérer, rappelons-le - garantit à coup sûr durée et résistance. L'institution «Église catholique» aurait-elle survécu au fil des siècles si les cardinaux étaient choisis par les États au prorata du nombre de catholiques? Et le CIO ou le CICR auraient-ils traversé le XX<sup>e</sup> siècle si les procédures de désignation de leurs membres avaient été, disons, «démocratiques». La question est bien sûr gratuite, mais la réponse est loin d'être évidente. *ag*

Edito

## Le travail c'est la vie

Quels furent les facteurs de la croissance économique forte, celle des années soixante, emphatiquement dénommées les Trente Glorieuses ou la Grande Mutation?

Une main d'œuvre bon marché, une énergie à prix dérisoire, un crédit abondant, une recherche stimulante. Une fois de plus, il faut rappeler la formidable économie que représentait «l'importation» de 800 000 travailleurs étrangers, prêts à l'emploi, sans que nous ayons eu à supporter les charges privées et publiques de leur «élevage». Ils ont rendu possible de surcroît un démarrage facile des assurances sociales, étant actifs, jeunes (sans regroupement familial) et en bonne santé.

Aujourd'hui, en comparaison, l'énergie devient et deviendra plus chère encore. La recherche a toujours les mêmes vertus de créer des besoins nouveaux et de dévaloriser les produits dépassés, donc renouvelables, mais elle peut être aussi, parfois, destructrice d'emplois; le crédit est toujours bon marché, mais moins abondant, le déséquilibre budgétaire freinant de surcroît les investissements publics. Reste la main-d'œuvre.

Le coût du travail est aujourd'hui élevé, même si la politique salariale est extrêmement retenue et les gains en valeur réelle faibles. Mais il faut tenir compte de la formation, plus longue, plus exigeante, et de la retraite, plus coûteuse en raison de l'allongement de l'espérance de vie. L'apport actif et accru des femmes a lui aussi son coût (crèches, structures d'accueil pour les parents lorsqu'ils requièrent une présence que la femme engagée professionnellement ne peut plus assumer).

Or le patronat combat avec détermination toute augmentation des prélèvements obligatoires comme si c'était un luxe voulu par un État socialisant, alors que c'est le prix, comme un salaire différé, de l'engagement des travailleurs actifs. Le coût du travail ne s'arrête pas au seuil du bureau ou de l'usine. Pourquoi ne pas l'admettre? Les syndicats, de même, n'ignorent pas que le temps libre, celui de la retraite, augmente régulièrement sans revendication syndicale.

La croissance plus faible exige une confrontation ouverte sur le financement du travail par la productivité nationale, en admettant que l'unité de mesure, c'est la vie entière (temps travaillé, repos pensionné). Or syndicats et patronat mènent des guerres ou prennent des initiatives chacun sur son terrain. Le temps est venu d'une vision globale confrontée. *ag*

*Domaine Public* part en vacances d'été. Il paraîtra à nouveau le 26 août 2005. Nous vous remercions de votre fidélité et de votre soutien.